



LE BULLETIN DE BAIE-TRINITÉ

28, ROUTE 138, BAIE-TRINITÉ (QC) G0H 1A0
418 939-2231

MOT DE VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Nous tenons à remercier les citoyens qui se sont impliqués à l'organisation d'une belle fête d'Halloween et tous ceux qui ont décoré leur résidence pour l'occasion. Nous souhaitons une bonne saison 2018-2019 au Club FADOQ de Baie-Trinité pour leurs activités rassembleuses. Bientôt la neige ... soyez prudents et prévoyants : pneus d'hiver ... Aussi, avant les grands froids, sortez vos lumières de Noël afin qu'on ait un beau village avec de belles rues illuminées.

Nous sommes là pour vous !

INFORMATIONS MUNICIPALES

- La **SÉANCE DU CONSEIL** prévue pour le mardi 13 novembre est reportée au **mercredi 21 novembre à 19 h**. Un avis écrit sera déposé au bureau municipal et au bureau de poste.
- Malheureusement, M. Gérard Coulombe, embauché par la CMQ pour remplacer M. Déry qui avait terminé son mandat le 6 septembre dernier, a fait part au Conseil le 12 octobre dernier qu'il ne désirait pas s'acquitter des fonctions de directeur général, laissant plutôt la place à un directeur (trice) ayant beaucoup plus d'expérience. Nous le remercions de son honnêteté.
- **PERCEPTION DES TAXES** – Le dernier versement pour l'année 2018 est le 15 décembre. VEUILLEZ PRENDRE AVIS QUE LE PAIEMENT DES TAXES DEVRA SE FAIRE PAR CHÈQUE OU DÉBIT TANT ET AUSSI LONGTEMPS QUE LE POSTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE N'EST PAS COMBLÉ.
- **SITUATION FINANCIÈRE** : À la suite du rapport de M^e Michaud, la Municipalité a procédé à la demande de remboursement des tenants lieux de taxes pour les années 2017 et 2018. Le déboursement du ministère du Revenu au montant de 46 926 \$ a été déposé. Le budget 2019 sera déposé en décembre.
- La Municipalité est toujours à la recherche de photos pour son site WEB. Les citoyens qui détiennent des photos numériques de la municipalité sont invités à les faire parvenir par courriel à: secretariat@baie-trinite.quebec
- La demande auprès de la MRC de Manicouagan pour participer au programme d'entente intermunicipale pour l'utilisation des pinces de désincarcération a été soumise.
- Le Conseil travaille présentement à l'élaboration des règlements suivants : carrière et sablière, ponceaux sur le territoire de la municipalité, politique d'entraide aux organismes sans but lucratif, procédures d'alerte et mobilisation en cas de sinistre (ces dernières sont exigées par le Gouvernement du Québec).
- La Municipalité a adhéré à un programme de la MRC de Manicouagan concernant un projet de déploiement des espaces familles en Manicouagan visant les enfants de 0 à 8 ans. Il s'agit d'un concept de jeux psychomoteurs libres où l'accent est mis sur le lien parent-enfant. Les jeux pourront être déployés lors d'animation dans la salle communautaire.
- Fermeture du quai le 1^{er} novembre : Extinction des lumières du quai et de la table des marées.
- **BÉNÉVOLES RECHERCHÉS**
 - 🚦 Pour s'occuper de la patinoire ...
 - 🚦 Pour donner des cours d'initiation à l'ordinateur (niveau débutant) ...

Aux personnes intéressées à s'impliquer dans l'une ou l'autre de ces activités, nous vous prions de laisser vos coordonnées au bureau municipal. Merci à l'avance !

L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT VOUS INFORME

ABRIS TEMPORAIRES

Les abris temporaires sont autorisés dans toutes les zones, du 15 octobre au 30 avril de l'année suivante pourvu qu'ils satisfassent aux conditions suivantes :

- Ne pas excéder une hauteur de 3,5 mètres ;
- Être localisés sur un terrain où un bâtiment principal est implanté ;
- Être érigés sur l'aire de stationnement ou sur sa voie d'accès ;
- Être revêtus de façon uniforme de toile ou de panneaux de bois peints ou de polyéthylène armé. L'usage de polyéthylène non armé ou autre matériau similaire est prohibé de même que l'emploi de toile ayant servi à d'autres fins ;
- Sauf dans le cas d'une habitation en rangée, les abris ne doivent pas être érigés en front de tout mur d'un bâtiment donnant sur une rue. Les abris peuvent toutefois être érigés en front d'un garage privé ou d'un abri d'auto ;
- Une distance minimale de 1,50 mètre doit être observée entre les abris temporaires et l'arrière d'un trottoir, d'une bordure de rue, de la partie de la rue déneigée.



VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

En vertu du Q-2, r. 22 - Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, article 13 -, une fosse septique qui est utilisée d'une façon saisonnière doit être vidangée au moins une fois tous les 4 ans. Une fosse septique visée qui est utilisée à longueur d'année doit être vidangée au moins une fois tous les 2 ans. Les citoyens pris en défaut peuvent recevoir un constat en 1000\$ et 100000\$ s'il est une personne physique et 3000\$ à 600000\$ pour une personne morale.

CONTRAT D'ENTRETIEN

En vertu de l'article 3.3 du Q-2, r. 22 - Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, article 13 -, les propriétaires ayant une installation septique Bionest, Ecoflo, Le Roseau ou autre système équivalent doivent renouveler le contrat d'entretien et remettre une copie du contrat et de la preuve d'inspection à la municipalité à chaque année et ce, en vertu. Les citoyens pris en défaut peuvent recevoir un constat en 1000\$ et 100000\$ s'il est une personne physique et 3000\$ à 600000\$ pour une personne morale.

Erik St-Gelais, inspecteur en bâtiment

ACTIONS ENTREPRISES PAR LA MUNICIPALITÉ

À la suite de l'adoption des différentes résolutions, le Conseil municipal a procédé à :

- 1) L'ouverture des soumissions pour le souffleur. Après analyse, ces soumissions ont été rejetées pour cause de non-conformité de la clause sur les garanties offertes par les soumissionnaires. En conséquence, la Municipalité retournera en appel d'offres. (Rés. 2018-10-09).
- 2) L'appui financier au projet du Phare de Pointe-des-Monts. Cet appui concerne la construction d'une gloriette pour accueillir les visiteurs qui voudraient manger sur place. La dépense autorisée en bien et services est de 1 500 \$. (Rés. 2018-10-12). Le Conseil profite de l'occasion pour féliciter l'organisme la Corporation de promotion du Phare de Pointe-des-Monts pour le développement économique de sa Municipalité.
- 3) La demande auprès de la CMQ pour l'embauche d'un sous-traitant pour l'entretien des bureaux municipaux. Les sous contractants sont invités à faire parvenir leur soumission d'ici le 15 novembre. (Rés. 2018-10-05).
- 4) La demande auprès de la CMQ pour l'embauche d'un salarié temporaire pour le déneigement de nuit et de fin de semaine de la municipalité. Les personnes avec expérience seulement de conduite de véhicules lourds et chasse neige peuvent déposer leur CV au bureau municipal à l'attention de M Steve Boucher d'ici le 30 octobre. (Rés. 2018-10-10).

RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

Les sacs de plastique ne peuvent être mis dans le bac bleu car ils obstruent les détecteurs sur la ligne de récupération.

C'est la période du changement de pneus!

Que faire avec vos anciens? Apportez-les avec ou sans jantes à l'écocentre. Nous sommes un point de dépôt pour Recyc-Québec qui assure leur valorisation! La dimension maximale acceptée des jantes et des pneus est de 20 po.

LA VIE AU VILLAGE ...

La 6^e édition de la **GUIGNOLÉE** aura lieu le jeudi 6 décembre. Nous invitons la population à faire preuve de générosité afin que la période des Fêtes en soit une de réjouissances pour tout le monde. Nous vous accueillerons dans la rue en face du bureau municipal de 8 h à 16 h. Les bénévoles seront contactés en début novembre prochain. Merci à l'avance !

Line Larouche, conseillère municipale

LA **FRIPERIE** tient à remercier chaleureusement M. Bernard Jourdain qui a généreusement répondu à l'appel d'une demande de bénévoles pour réparer les galeries du bâtiment. L'excellent travail effectué est grandement apprécié!

Club **FADOQ** de Baie-Trinité, activités de novembre :
BINGOS : 3, 16 ET 30 (vendredi à 19 h)
TOURNOI DE CRIBLE : 10 (samedi à 9 h 30)
BRUNCH : 18 (dimanche de 9 h à midi)
 Bienvenue à tous !

La neige est à nos portes et il est temps de se préparer pour la nouvelle saison de **MOTONEIGE**. Les droits d'accès pour la saison 2018/2019 seront bientôt en vente au même endroit que l'année passée, soit à l'Épicerie Chiasson ou auprès de Mme Émilienne Roussy 418 939-2380. Il vous est aussi possible d'en faire l'achat en ligne auprès de la Fédération des Clubs de Motoneige du Québec. Il sera alors important de bien cocher le bon club de motoneige, soit Club de Motoneige Harfang du Nord Inc. # 955-04. N'oubliez pas que vous devez posséder votre droit d'accès pour circuler sur le sentier de la TQ3. Des amendes onéreuses sont données aux contrevenants qui sont pris en défaut. Évidemment, la sécurité est toujours de mise. Sportivement vôtre!

Votre Club de Motoneige Harfang du Nord de Baie-Trinité

Prévoir à votre calendrier la fête de **Noël des enfants** de Baie-Trinité (0 à 12 ans) le dimanche 16 décembre au Centre Donald-Thibeault. Activités et invité surprise !

Nancy Charpentier, conseillère municipale

Le jeudi 15 novembre à 13 h 30, la **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE** aura le plaisir d'accueillir Mme Monique Durand, écrivaine et journaliste. Depuis des années, elle quadrille la Côte-Nord pour l'écrire et rendre hommage à ceux et celles qui l'habitent, dans un style somptueux et des récits remplis d'humanité. Elle racontera son périple au nord du Québec et le long du Saint-Laurent ainsi que la genèse d'un livre à venir. Bienvenue à tous !

COUP DE CHAPEAU

Un jeune homme d'exception ...

Vincent G. Bernier s'est vu décerner le Prix d'excellence du Baccalauréat en Communication publique (2^e année).

Cette distinction lui fut attribuée par les membres du comité du Fonds de soutien aux activités académiques du Département d'information et de communication pour avoir obtenu l'une des trois meilleures moyennes de son programme. Ce prix lui a permis d'obtenir un emploi de graphiste chez Intercom tout en poursuivant sa 3^e année du Baccalauréat en Communication publique.

Bravo Vincent !



Feuillet paroissial - PAROISSE DE LA SAINTE-TRINITÉ



RESPONSABLE : M. Jocelyn Vaillancourt (418 296-9602)

FABRIQUE : 23, Route 138, Baie-Trinité (QC) G0H 1A0

Téléphone : 418 939-2236

Télécopieur : 418 939-2237



CÉLÉBRATIONS DU MOIS DE NOVEMBRE 2018

DATES	CÉLÉBRATIONS	INTENTIONS
4 NOVEMBRE 31 ^e dimanche du temps ordinaire	CÉLÉBRATION DE LA PAROLE ... 10 H 30 <i>Commémoration de nos défunts 2018.</i>	<i>Accueillons comme un cadeau divin la Parole de Jésus. Elle nous aide à ne jamais perdre de vue le commandement de l'Amour.</i>
11 NOVEMBRE 32 ^e dimanche du temps ordinaire	MESSE B.T. ... 10 H 30 <i>Cette veuve pauvre qui ébranle ma vie.</i>	J.-Baptiste et Laura Chassé, Patrick Toutan et Carmelle Comeau / Marie-Line Chassé Parents défunts / Nicole et Léopold Lelièvre
18 NOVEMBRE 33 ^e dimanche du temps ordinaire	CÉLÉBRATION DE LA PAROLE ... 10 H 30 <i>Le grand rassemblement.</i>	<i>À la fin des temps, après une grande détresse, le Fils de l'homme rassemblera les élus des quatre coins du monde. Seul le Père connaît le jour et l'heure où cela arrivera.</i>
25 NOVEMBRE Fête du Christ	MESSE B.T. ... 10 H 30 <i>Le Christ, Roi de l'univers. Nous avons vu un Roi!</i>	Aimé Lapierre / Raymonde Martin En l'honneur de St-Charbel / Évelyne Girard

PERSONNES RESSOURCES :

INTENTION DE MESSE (Baie-Trinité) : GINETTE GILBERT 418 939-2522
 INTENTION DE MESSE (Les Îlets-Caribou) : ALINE GIRARD 418 939-2772
 PRÉPARATION AU BAPTÊME : GÉRALD JEAN 418 939-2320
 FUNÉRAILLES, SÉPULTURES, CHORALE : JOHANNE JOURDAIN 418 939-2666

SINCÈRES CONDOLÉANCES À LA FAMILLE POUR LE DÉCÈS DE M. MARIO CÔTÉ.



PENSÉE : On ne peut s'empêcher de vieillir, mais on peut s'empêcher de devenir vieux ...
Henri Matisse